|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | A picture containing text, clipart, ceramic ware, porcelain  Description automatically generated**Organisation météorologique mondiale****CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL****Dix-neuvième session**22 mai–2 juin 2023, Genève | **Cg-19/Doc. 4.1(7)** |
| Présenté par:Secrétaire général 14.IV.2023**VERSION 1** |

**POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR: STRATÉGIES TECHNIQUES À L’APPUI DES BUTS À LONG TERME**

**POINT 4.1 DE L’ORDRE DU JOUR: Des services pour répondre aux besoins de la société**

# Activités de l’OMM en matière de gestion de la sécheresse

|  |
| --- |
| **rÉsumÉ** |
| **Document présenté par:** Secrétaire général**Objectif(s) stratégique(s) 2020-2023:** Objectif 1.3 – Développer les services d’appui à la gestion durable de l’eau**Incidences financières et administratives:** Dans les limites fixées dans le Plan stratégique et le Plan opérationnel 2020-2023, avec prise en compte dans le Plan stratégique et le Plan opérationnel 2024-2027.**Principaux responsables de la mise en œuvre:** Membres de l’OMM œuvrant dans le domaine de la gestion de la sécheresse, en particulier la surveillance de la sécheresse et les alertes précoces connexes.**Calendrier :** À partir de 2023**Mesure attendue :** Approbation du projet de résolution |

# CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

### Introduction

1. La présente résolution regroupe les résolutions et décisions précédemment approuvées par le Congrès et le Conseil exécutif concernant les activités de l’OMM en matière de gestion de la sécheresse.
2. Par sa [résolution 21 (Cg-XVI)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5261#page=262) – Indice normalisé de précipitations à utiliser par tous les Services météorologiques et hydrologiques nationaux comme critère de sécheresse en météorologie, le Congrès priait les Membres de l’OMM d’envisager l’utilisation de l’indice normalisé de précipitations comme critère de sécheresse en météorologie. Cette recommandation émanant de la «Déclaration de Lincoln sur les indices de sécheresse» a été adoptée lors de l’Atelier interrégional sur les indices et les systèmes d’alerte précoce applicables à la sécheresse qui s’est tenu à Lincoln, États-Unis d’Amérique, en décembre 2009.
3. En mars 2013, la Réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse a été organisée et la Déclaration finale de cette réunion soulignait la nécessité pour les pays de privilégier la prévention en matière de gestion des sécheresses. Lors de cette réunion, l’OMM et le Partenariat mondial pour l’eau ont mis en place le Programme de gestion intégrée des sécheresses.
4. Par sa [résolution 17 (Cg-17)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5250#page=325) – Programme de gestion intégrée des sécheresses, le Congrès recommandait de coordonner le Programme intégré de gestion des sécheresses avec d’autres initiatives en matière de sécheresse pour ne pas faire double emploi, et priait le Secrétaire général de faciliter les travaux du Programme, de rendre régulièrement compte au Conseil exécutif de l’état d’avancement dudit programme et de collaborer avec le Partenariat mondial pour l’eau et d’autres partenaires potentiels en vue d’obtenir des ressources extrabudgétaires pour financer les activités liées au Programme.
5. Par sa [décision 44 (EC-69)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=3779#page=273) – Amélioration des mécanismes nationaux et régionaux de surveillance de la sécheresse, le Conseil exécutif invitait les Membres à rendre compte de l’état de leurs systèmes nationaux et régionaux de surveillance de la sécheresse et d’alerte précoce.
6. Par sa [résolution 17 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828#page=92) – Intégrer la gestion des risques de sécheresse dans les activités de l’OMM, le Congrès a décidé d’élaborer un indicateur de sécheresse mondial qui a ensuite été renommé «système mondial de classification des sécheresses» dans la [résolution 3 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193#page=21) – Note de synthèse sur le système mondial de classification des sécheresses. Ce Système mondial de classification des sécheresses apportera sa contribution aux activités de l’OMM telles que le projet de Système mondial d’alerte multidanger de l’OMM (SMAM), le protocole d’alerte commun (CAP), le Système mondial OMM d’évaluation et de prévision hydrologiques (HydroSOS) et la classification des phénomènes à fort impact, et permettra d’éclairer les décisions pertinentes de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).
7. En outre, la présente résolution reprendra la note de synthèse initiale du Système mondiale de classification des sécheresses de la [résolution 3 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193#page=21).

**Mesure attendue**

1. Compte tenu de ce qui précède, le Congrès pourra souhaiter adopter la résolution ci-après.

# PROJET DE RÉSOLUTION

## Projet de résolution 4.1(7)/1 (Cg-19)

## Activités de l’OMM en matière de gestion de la sécheresse

LE CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL,

**Rappelant:**

1. La [résolution 21 (Cg-XVI)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5261#page=262) – Indice normalisé de précipitations à utiliser par tous les Services météorologiques et hydrologiques nationaux comme critère de sécheresse en météorologie,
2. La [résolution 9 (Cg-17)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5250#page=311) – Éléments de classification servant à répertorier les phénomènes extrêmes liés au temps, à l’eau et au climat,
3. La [résolution 17 (Cg-17)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5250#page=325) – Programme de gestion intégrée des sécheresses,
4. La [décision 44 (EC-69)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=3779#page=273) – Amélioration des mécanismes nationaux et régionaux de surveillance de la sécheresse,
5. La [décision 3 (EC-69)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=3779#page=187) et la [décision 4 (EC-70)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5176#page=172) sur le Système mondial d’alerte multidanger de l’OMM (SMAM),
6. La [résolution 17 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828#page=92) – Intégrer la gestion des risques de sécheresse dans les activités de l’OMM,
7. La [résolution 3 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193#page=21) – Note de synthèse sur le système mondial de classification des sécheresses,

**Notant:**

1. La Décision 29 de la COP-13 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) – Promotion de politiques relatives à la sécheresse ([Cg-17, partie II](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=18838#.ZGIeDHZBw2w)),
2. Les travaux du Programme de gestion intégrée des sécheresses, coparrainés par l’OMM et le Partenariat mondial pour l’eau,
3. Que le Programme de gestion intégrée des sécheresses et ses organismes partenaires aident le Secrétariat de la CNULCD à mener son initiative sur les sécheresses dans de nombreuses régions du monde,
4. Que l’OMM est un observateur officiel pour l’interface science-politique de la CNULCD,
5. La nécessité de privilégier la prévention en matière de gestion des sécheresses, sur la base des principes énoncés dans la Déclaration finale de la Réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse,
6. Le [*Manuel des indicateurs et indices de sécheresse*](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=19784#.ZGIh9XZBw2w)(OMM-N° 1173), élaboré par le Programme de gestion intégrée des sécheresses,

**Reconnaissant** que de nombreux pays exposés aux situations de sécheresse n’ont pas de politique de lutte contre la sécheresse, que les politiques existantes pourraient nécessiter une mise à jour, et que ces pays doivent recevoir davantage d’aide pour adopter des politiques qui intègrent les trois piliers du Programme de gestion intégrée des sécheresses que sont les systèmes de surveillance de la sécheresse et d’alerte précoce, l’évaluation de la vulnérabilité et des impacts, et les mesures d’atténuation et d’intervention,

**Décide:**

1. D’appuyer l’objectif principal du Programme de gestion intégrée des sécheresses, à savoir la coordination, à l’échelle du globe, des mesures visant à renforcer la surveillance de la sécheresse, le recensement des risques, la prévision des sécheresses et les services d’alerte précoce connexes;
2. D’élaborer un indicateur de sécheresse mondial pour faciliter les activités de l’OMM, telles que le projet de SMAM, le Protocole d’alerte commun (PAC), le Système mondial OMM d’évaluation et de prévision hydrologiques (HydroSOS), et la classification des phénomènes à fort impact;
3. D’informer la CNULCD des résultats de ces efforts à l’appui des décisions qu’elle prendra;

**Encourage** les Membres à exploiter les ressources disponibles dans le cadre de ce programme, et en particulier le service d’assistance, pour prendre des mesures de gestion préventive des sécheresses;

**Confirme** la pertinence de la note de synthèse initiale sur le système mondial de classification des sécheresses, telle qu’elle figure en [annexe](#annex), à des fins d’améliorations ultérieures;

**Prie** la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement (SERCOM) de continuer de développer le concept de système mondial de classification des sécheresses et d’élaborer un plan de mise en œuvre pour tester ce concept, en confiant ces activités au Comité permanent des services à l’agriculture (SC-AGR), en coordination avec le Comité permanent des services hydrologiques (SC-HYD), le Comité permanent des services climatologiques (SC-CLI) et tout autre organe compétent, y compris le Programme mondial de recherche sur le climat, en ce qui concerne les changements à long terme et les projections futures en lien avec la sécheresse et les mécanismes pertinents de la CNULCD;

**Prie** les Membres de veiller à ce que tous les Services météorologiques et hydrologiques nationaux du monde utilisent l’indice normalisé de précipitations comme critère de sécheresse météorologique en complément d’autres indices déjà employés;

**Prie le Secrétaire général:**

1. De communiquer avec les responsables du Programme de gestion intégrée des sécheresses afin que ce dernier intègre le cadre et les normes de l’indicateur de sécheresse mondial dans ses travaux relatifs aux trois piliers, à l’appui des Membres de l’OMM;
2. De travailler avec le Secrétariat de la CNULCD, d’autres organisations des Nations Unies et des organismes humanitaires pour que les politiques de lutte contre la sécheresse et les systèmes d’alerte précoce à la sécheresse soient utilisées en tenant compte des activités et des pratiques de l’OMM;
3. D’aider les Membres à améliorer les mécanismes nationaux et régionaux de surveillance de la sécheresse;
4. D’apporter son aide à l’Unité d’appui technique, au comité de gestion et au comité consultatif du Programme de gestion intégrée des sécheresses, et de rendre régulièrement compte au Conseil exécutif de l’état d’avancement du Programme;
5. De collaborer avec le Partenariat mondial pour l’eau et d’autres partenaires potentiels en vue d’obtenir des ressources extrabudgétaires pour financer les activités liées au Programme au sein du Secrétariat de l’OMM;
6. De veiller à la publication et à la distribution, dans toutes les langues officielles de l’OMM, du manuel d’utilisation détaillé sur l’indice normalisé de précipitations, qui présente une description de l’indice, les méthodes de calcul, l’utilisation actuelle de l’indice, les avantages et les inconvénients de l’indice, les capacités cartographiques et les possibilités d’utilisation;
7. De veiller à ce que les résultats et les recommandations des groupes de travail chargés des indices de sécheresses agricoles et hydrologiques soient distribués à tous les Membres;

**Recommande** que le Programme de gestion intégrée des sécheresses soit coordonné avec d’autres initiatives en matière de sécheresse pour ne pas faire double emploi;

**Invite les Membres:**

1. À intégrer le système de classification mondial des sécheresses dans le projet de SMAM, l’HydroSOS, le PAC et la classification des phénomènes dangereux;
2. À tenir le Secrétaire général régulièrement informé de l’état de leurs systèmes nationaux et régionaux de surveillance de la sécheresse et d’alerte précoce, et de leurs politiques nationales de lutte contre la sécheresse.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Annexe: 1](#_Annex_to_draft_3)

\_\_\_\_\_\_\_

Note: La présente résolution annule et remplace la [résolution 21 (Cg-XVI)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5261#page=262), la [résolution 17 (Cg‑17)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5250#page=325), la [résolution 17 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828#page=92), la [résolution 3 (EC-73)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11193#page=21) et la [décision 44 (EC-69)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=3779#page=273).

## Annexe du projet de résolution 4.1(7)/1 (Cg-19)

## Note de synthèse sur le système mondial de classification des sécheresses

Les sécheresses représentent un risque naturel insidieux qui peut être observé dans n’importe quel régime climatique du monde. Elles peuvent avoir des conséquences considérables et étendues et toucher en même temps de nombreux secteurs économiques et une large population. Elles couvrent en général des superficies plus importantes que d’autres aléas.

Comme les autres dangers naturels, les sécheresses peuvent être caractérisées par leur intensité, leur localisation, leur durée et le moment où elles apparaissent. Elles sont provoquées par divers processus hydrométéorologiques qui inhibent les précipitations et/ou limitent le volume des eaux de surface et souterraines, créant des conditions beaucoup plus sèches que la normale ou réduisant l’humidité disponible dans des proportions potentiellement dommageables. Elles peuvent avoir des conséquences très néfastes sur l’agriculture et la sécurité alimentaire, la production d’énergie hydroélectrique et l’industrie, la santé humaine et animale, la sécurité des moyens de subsistance et des individus, et l’accès à l’éducation.

Il est important de quantifier les pertes et les dommages causés par les phénomènes climatiques extrêmes tels que les sécheresses pour mettre en œuvre les politiques voulues, notamment en ce qui concerne le programme de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Par ailleurs, il est crucial d’améliorer le suivi et la gestion des sécheresses pour appliquer le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030) et atteindre les objectifs de développement durable. Une surveillance efficace et minutieuse des indicateurs hydrométéorologiques est essentielle pour détecter les risques, alimenter les systèmes d’alerte précoce et gérer les impacts sectoriels. Aux termes de sa résolution 9 (Cg 17) – Éléments de classification servant à répertorier les phénomènes extrêmes liés au temps, à l’eau et au climat, le Congrès a engagé un processus de normalisation des informations portant sur les risques et les aléas liés au temps, à l’eau, au climat, à la météorologie de l’espace et à l’environnement, et a accordé un degré de priorité élevé à la mise au point des éléments de classification de ces phénomènes extrêmes. Pour répondre à ce besoin, un *Manuel des indicateurs et indices de sécheresse* (OMM-N° 1173) a été publié en 2016 dans le cadre du Programme de gestion intégrée des sécheresses, lequel est coparrainé par l’OMM et le Partenariat mondial pour l’eau. Ce manuel comprend des indicateurs et des indices de sécheresse pour divers secteurs touchés (agriculture et secteur socio-économique, par exemple), qui sont classés par catégorie comme suit: météorologie, humidité du sol, hydrologie, télédétection et valeurs composites ou modélisées.

Sur la base de ces initiatives, l’OMM s’est également employée à mettre au point le Système mondial d’alerte multidanger (SMAM). Au cours des dix dernières années, les alertes précoces en cas de dangers liés au temps, à l’eau ou au climat se sont révélées très efficaces pour réduire les pertes humaines et les dégâts matériels. Émanant des Services météorologiques et hydrologiques nationaux, ces alertes sont déterminantes pour que les autorités et le public prennent rapidement des mesures préventives contre ces aléas. Le SMAM visera à transmettre aux utilisateurs concernés des messages d’alerte fiables et d’autres informations pertinentes en cas d’aléa hydrométéorologique. En 2018, l’OMM a exhorté les Membres, les conseils régionaux, les commissions techniques et les responsables des programmes techniques à participer à l’élaboration du SMAM. L’Organisation apportera sa contribution en intégrant dans ce système les alertes et avis nationaux en matière de sécheresse.

**Proposition de système mondial de classification des sécheresses**

«L’Équipe d’experts sur la sécheresse» de l’ancienne Commission de météorologie agricole et d’autres experts ont proposé que chaque pays définisse l’indice de sécheresse le plus approprié à son territoire. Cet indice serait ensuite normalisé sous forme de catégories distinctes. Une approche de ce type a été adoptée pour le Système nord-américain de suivi de la sécheresse (North American Drought Monitor). Dans l’idéal, les statistiques relatives aux périodes de retour tiendront également compte des tendances et des projections en matière de changement climatique.

**Tableau 1: Catégories de sécheresse proposées**

|  |
| --- |
| **Catégorie de sécheresse** |
| Pas de sécheresse |
| D1 (Sécheresse modérée) |
| D2 (Sécheresse grave) |
| D3 (Sécheresse extrême) |
| D4 (Sécheresse exceptionnelle) |

Ces catégories seraient suffisamment normalisées pour pouvoir être intégrées dans des applications telles que les systèmes d’alerte précoce et de gestion des risques ou les catalogues de phénomènes dangereux.

Il est recommandé d’utiliser l’indice normalisé de précipitations comme indice initial. En effet, il est considéré comme relativement simple à appliquer et nécessite moins de données complexes (les seules données d’entrée requises sont les précipitations mensuelles) que d’autres indices plus sophistiqués, tels que ceux qui intègrent l’humidité du sol et les précipitations.

Les travaux sur ce sujet seront poursuivis par l’Équipe d’experts sur la sécheresse au sein du Comité permanent des services à l’agriculture (SC-AGR) de la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement (SERCOM), qui élaborera un plan de mise en œuvre à des fins d’examen et d’approbation par la troisième session de la SERCOM.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_